

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2020

Présents : Pascal MARCHELIDON, Roselyne DESCHAMPS, Alain RAMPON, Patrick GIBERT, Nathalie BONNEAU, Jean Paul CANTON, Pierre ALVARD, Morgan CLERMON, Didier MAGNE, Alain MARC

Absents :

Procuration : Cécile CONTINI à Pascal MARCHELIDON

Secrétaire de séance : Morgan CLERMON

Monsieur Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020 et constate que le **quorum** est atteint. Le Conseil municipal peut valablement délibérer. Le Maire propose qu'en tant que conseiller municipal le plus jeune, Morgan CLERMON soit désigné secrétaire de séance.

I – Election du maire

Monsieur Le Maire cède la présidence au doyen de l'assemblée Monsieur Alain MARC qui enregistre les candidatures afin de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Pascal MARCHELIDON fait savoir aux membres de l'assemblée qu'il se porte candidat.

Après le vote à bulletin de secret, Monsieur Pascal MARCHELIDON est proclamé Maire de Saint Privat de Vallongue. Résultat du vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

II – Détermination du nombre des adjoints

Le Maire explique que la commune peut bénéficier de trois adjoints. Comme lors des précédents mandats, le Conseil Municipal fixe à deux le nombre des adjoints

Adoptée à l'unanimité

III – Election des adjoints

Le Maire demande quels sont les candidats respectivement au poste de 1^{er} et 2^{ème} adjoints.

Madame Roselyne DESCHAMPS et Monsieur Alain RAMPON se portent candidats. Ils sont élus respectivement 1^{er} et 2^{ème} adjoint. Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VI – Détermination du taux d'indemnité

Le Maire explique que depuis 2015, l'indemnité du maire est automatiquement fixé sur le maximum autorisé par la loi soit 25.5% de l'indice 1027. Il propose que pour les adjoints le taux soit établi à 9.9% du même indice. Il précise qu'aucune note de frais n'est utilisée par la municipalité et que seules les indemnités viennent couvrir les frais inhérents à la fonction.

Adoptée à l'unanimité

V- Lecture de la Charte de l'élu local

Le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local.

VI – Délégations consenties par le Conseil Municipal

Afin de faciliter un bon fonctionnement des services de la commune, les membres du Conseil Municipal décide l'octroi de plusieurs délégations au Maire.

Adoptée à l'unanimité

VII – Désignation des représentants dans les instances partenaires

CCAS : Pascal MARCHELIDON, Roselyne DESCHAMPS, Pierre ALVARD, Nathalie BONNEAU, Vincent REY, Fanny FILHOL, Michèle GUIN, Elisabeth CHAPTAL.

PNC : Nathalie BONNEAU, Morgan CLERMON

SDEE : Didier MAGNE, Alain RAMPON

Communautés de communes : Pascal MARCHALIDON, Roselyne DESCHAMPS

Syndicat Mixte de la voie verte : Pierre ALVARD, Morgan CLERMON

Syndicat Lozère Numérique : Morgan CLERMON, Roselyne DESCHAMPS

Syndicat Lozère Ingénierie : Didier MAGNE, Alain RAMPON

ASA DFCI : Jean Paul CANTON, Patrick GIBBERT

Adoptée à l'unanimité

VII – Commission communales

- Commission voirie, urbanisme, bâtiments publics, cimetière : Pascal MARCHELIDON, Alain RAMPON, Didier MAGNE, Alain MARC
- Commission Appel d'Offre Marché Public : Pascal MARCHELIDON, Didier MAGNE, Alain MARC
- Commission Village Vacances et Tourisme : Roselyne DESCHAMPS, Alain RAMPON, Alain MARC
- Commission Evènementiel, Communication et Culture : Cécile CONTINI, Nathalie BONNEAU
- Commission Agriculture et Environnement : Nathalie BONNEAU, Morgan CLERMON
- Commission Ecole : Morgan CLERMON, Cécile CONTINI
- Commission de contrôle des listes électorales : Jean Paul CANTON, au choix pour la Préfecture : Marcel POUDEVIGNE, Rémi DESCHAMPS, Gilles LAUZE et pour le Tribunal : Jean Paul PRADEILLES, Théo FILHOL, Angélo SCARANTINO
- Commission communales des impôts directs : Cf registre des délibérations

Adoptée à l'unanimité